



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Tel 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 20 juin 2014 à 20 h 00, à la Mairie

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Gontrand **DELIASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Isabelle **KESTEMAN**, Timothy **KING**, Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAULT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**, Guy **DEGREEF**

Excusée :

Absent :

Hélène **DEGREEF** a donné pouvoir à Guy **DEGREEF**
Maïlys **CHABRUN** a donné pouvoir à Régis **SIROT**

Secrétaire de séance : Gontrand **DELIASSUS**

.....

Date d'envoi des convocations : **23 juin 2014.**

▷ Ordre du jour :

- Secrétariat de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mai 2014

- 1) Tarifs municipaux
- 2) Régie pêche et camping
- 3) Effacement de créances
- 4) Compte Administratif 2013 « Résidence des 4 vents »
- 5) Commission Communale des Impôts Directs
- 6) Désignation de délégués Office de Tourisme Cantonal
- 7) Installations classées pour la protection de l'environnement
- 8) Rue de la Vieille Auberge : accès cantine
- 9) Etude des vestiaires du stade
- 10) Cimetière : relevé topographique
- 11) Chemin du Beau : travaux
- 12) Recrutement d'un agent administratif pour l'été
- 13) Suivi des réservations (salle des fêtes, halle, etc....)
- 14) Questions diverses et tour de table

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de retirer le point N° 8 « Rue de la Vieille Auberge : accès cantine ». Ce dossier est en attente d'éléments complémentaires et d'un avis juridique.

Accord du conseil à l'unanimité.

Le maire propose d'enregistrer les réunions de conseil afin de faciliter la prise de note pour le secrétariat.

Accord du conseil à l'unanimité.

1/ Vote des tarifs communaux

Le Maire présente une simulation des tarifs communaux.

Il propose de ne pas augmenter les tarifs actuels.

LIBELLE	COMMUNE		CANTON		HORS CANTON	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
LE CAMPING						
Adulte	1,00	1,00				
Enfant (jusqu'à 14 ans)	0,50	0,50				
Emplacement	2,00	2,00				
Branchement électrique	2,00	2,00				
LES CARTES DE PECHE						
Cartes annuelles	40,00	40,00	45,00	45,00	50,00	50,00
Cartes journalières ouverture	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Cartes journalières ordinaire	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
SALLE DES FETES						
Vin d'honneur	80,00	80,00	90,00	100,00	120,00	120,00
Repas complet 1 jour (y compris vin d'honneur)	120,00	120,00	160,00	160,00	200,00	200,00
Repas complet 2 jours	180,00	180,00	240,00	240,00	300,00	300,00
LA SALLE DE MUSIQUE						
Loyer annuel CLE DE SOL	30,00	30,00				
Location chaque séance professeur	10,00	10,00				
LE CENTRE D'ACCUEIL						
Location salle polyvalente vin d'honneur	50,00	50,00	65,00	65,00	80,00	80,00
Location salle polyvalente 1 jour	80,00	80,00	105,00	105,00	125,00	125,00
Location salle polyvalente 2 jours	110,00	110,00	150,00	150,00	180,00	180,00
LE PLAN D'EAU COMMUNAL						
LE MATERIEL						
Table 2 m	2,00	2,00				
Plateau 4 m	3,00	3,00				
Banc	1,00	1,00				
Chaise	0,50	0,50				
LES BATIMENTS						
La halle touristique 1 jour	130,00	130,00	180,00	180,00	220,00	220,00
La halle touristique 2 jours	200,00	200,00	270,00	270,00	330,00	330,00
Forfait jour supplémentaire	100,00	100,00	130,00	130,00	150,00	150,00
LE PRESBYTERE						
Loyer annuel	0,15	0,15				
CONCESSION DE CIMETIERE						
Concession perpétuelle - prix du m ²	30,00	30,00				
Concession centenaire - prix du m ²	25,00	25,00				
Concession cinquantenaire - prix du m ²	20,00	20,00				

COLOMBARIUM						
Case pour 30 ans	350,00	350,00				
Forfait ouverture, fermeture, gravure à chaque dépôt d'une urne	150,00	150,00				
L'ASSAINISSEMENT						
Taxe sur l'eau consommée	0,45	0,50				
Abonnement	23,00	25,00				
Taxe de branchement	1.000,00	1.000,00				
LA CANTINE						
Prix du repas enfant	2,30	2,35				
Prix du repas autre personne	4,60	4,70				

Accord du conseil à l'unanimité. Délibération

Isabelle KESTEMAN informe que le SIVOS a fait une proposition de prix sur les tarifs de la cantine scolaire (2,35 € pour les enfants et 4,70 € pour les adultes), pour 2014/2015. L'objectif étant d'uniformiser les tarifs sur les trois communes du RPI. Les conseils municipaux devront délibérer avant la rentrée de septembre.

Il faudrait prévoir de la vaisselle pour la halle touristique qui serait éventuellement rangée dans de grandes boîtes, faciles à déplacer.

La commune a fait l'acquisition de deux tentes de plein-air de marque « TRIGANO » :

- une tente de plein-air 8 x 5 m
- une tente de plein-air 12 x 5 m

⇒ Tarif location

Tentes plein-air	Associations Persacoises	Mairies du Canton	Mairies limitrophes Hors Canton
8 m x 5 m	80 €	120 €	160 €
12 m x 5 m	120 €	160 €	240 €
Les deux	150 €	225 €	300 €

⇒ Caution (Quel que soit le demandeur)

8 m x 5 m	1.000 €
12 m x 5 m	1.000 €
Les deux	2.000 €

Le maire propose de mettre en place un groupe de travail pour élaborer un règlement de principe sur le prêt de la vaisselle et sur la durée de la location des tentes de plein-air.

Christophe REGEON, Jean-Luc COIFFARD, Frédéric FAUCHARD et Serge BEGOIN constitueront ce groupe.

2/ Régie pêche, camping et service mobilité

Alain Michaud, parti à la retraite, était nommé régisseur pour l'encaissement des produits provenant de la vente de cartes de pêche, des réservations du camping du Petit Moulin et de la participation du transport des personnes à mobilité réduite.

Il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur :

- Betty VIELLA, régisseur
- Christelle CERISIER, suppléante

Gaëtan HOCHART s'étonne que ce soit le rôle du service administratif d'exécuter cette fonction.

Dans la mesure où le maire a reçu délégation du Conseil Municipal en matière de création des régies, une délibération n'est pas nécessaire pour ce changement, un simple arrêté suffit.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3/ Effacement de créances

A la demande de la trésorerie, en raison d'impayé sur le budget principal :

- Cantine ⇒ 2,10 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération nominative permettant de prendre en charge le mandat.

4/ Compte Administratif 2013 « Résidence des 4 vents »

A la suite de non prise en compte des cumuls, il apparaît que la délibération N° 20141003-05 du 10 mars 2014 du compte administratif du budget de la Résidence des 4 vents pour l'année 2013 se trouve erronée. Une délibération rectificative doit être reprise en faisant apparaître les **résultats cumulés**.

Le maire propose donc de rectifier le compte administratif 2013 comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice ERRONE :

Investissement ⇒ -62 428,45

Fonctionnement ⇒ 85 352,96

Résultat Global ⇒ 22 924,51

Le compte administratif 2013 doit faire apparaître les résultats suivants :

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement ⇒ - **67 433,41**

Fonctionnement ⇒ **97 123,53**

Résultat Global ⇒ **29 690,12**

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

5/ Commission Communale des Impôts Directs

Le maire remet aux membres du conseil municipal, pour information, la liste des candidatures pour la mise en place de la commission communale des impôts directs envoyée à la Direction Régionale des Finances Publiques.

La Communauté de Communes du Lussacois a présenté Jean-Claude AUZANNEAU, Jean-Luc COIFFARD et Fabrice CHABRUN.

6/ Désignation de délégués Office de Tourisme Cantonal

Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de l'Office du Tourisme Cantonal.

Sont proposés :

- Gilles THOMAS, titulaire
- Maïlys CHABRUN, suppléante

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

7/ Installations classées pour la protection de l'environnement

Le directeur de la Société EURL GARCIA a présenté un dossier descriptif pour l'exploitation d'une carrière de dolomie avec ses installations de traitement située aux lieux-dits « Les Ors » et « la Failloderie » sur la commune de Lussac-les-Châteaux, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La commune de Persac étant comprise dans le rayon d'affichage de 3 kms prévu à la nomenclature des installations classées, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. Le Conseil Municipal de Lussac-les-Châteaux a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable. Délibération

8/ Etude des vestiaires du stade

Le maire suggère de mettre rapidement en place un groupe de travail afin de proposer une solution adaptée au projet de construction des vestiaires du stade.

Le maire informe que Madame Denise de BEAUMONT, propriétaire du terrain compris entre le stade et la route départementale, suggère de le vendre à la commune. Ce terrain n'est pas en zone constructible mais la demande d'une dispense est possible.

L'association sportive souhaite conserver les bâtiments actuels pour des réunions, des rassemblements ou autres.

Les devis actuels sont trop onéreux, Michel GAUTHIER lance d'autres consultations auprès d'entreprises.

Gaëtan HOCHART suggère l'idée de s'orienter vers un complexe plus important en y intégrant éventuellement la création d'une salle des fêtes.

Régis SIROT insiste pour qu'une commission spécifique traite conjointement ces deux projets en priorité.

Gontrand DELASSUS, Gaëtan HOCHART, Frédéric FAUCHARD, Jean-Luc COIFFARD, Isabelle KESTEMAN, Guy DEGREEF et Régis SIROT constitueront ce groupe de travail.

9/ Cimetière : relevé topographique

Le Maire informe qu'un devis est demandé pour établir un relevé topographique du cimetière communal auprès de deux géomètres pour permettre l'informatisation du service cimetière.

Anne LAURENT a recensé toutes les concessions du cimetière.

10/ Chemin du Beau : travaux

Pour alimenter la réflexion de la commission travaux et comparer à une première estimation, Serge BEGOIN a demandé un devis auprès de la Communauté de Commune du Lussacois pour l'alimentation en eau potable (AEP) et la réfection du chemin entre le Beau et la route du Port.

La SOREGIES doit envoyer une proposition chiffrée pour alimenter le hameau du Beau en électricité.

Le chemin de Fomperron est en très mauvais état et mériterait également des travaux de réfection.

Le maire souhaite qu'une consultation soit prise auprès de l'Agence Technique Départementale, prestataire qui dispose d'un service d'assistance en compétence voirie et suggère la création d'un cahier des charges qui aura pour objectif de définir des règles de fonctionnement sur l'ensemble des travaux nécessaires à la réfection de chemins.

11/ Recrutement d'un agent administratif pour l'été

Afin d'alléger le travail du service administratif, une personne a été recrutée pour les mois de juillet et août.

12/ Suivi des réservations (salle des fêtes, halle, etc....)

Il s'agit de définir un planning (week-end et fériés) des élus volontaires à la remise et reprise des lieux loués.

Le planning pour les permanences d'été de la halle touristique, le camping et la pataugeoire sera élaboré avec :

- Jean-Luc COIFFARD, Christophe REGEON, Frédéric FAUCHARD et Gontrand DELASSUS.

13/ Questions diverses

****Régis SIROT***

La date du feu d'artifice est arrêtée au 13 juillet. La finale du mondial 2014 de football sera retransmise sur écran géant.

La buvette sera tenue par l'Association Sportive de Persac.

Il faudra demander l'autorisation à Monsieur GUERRAUD de stationner les véhicules sur son terrain. Serge BEGOIN s'en charge.

Informe qu'il a reçu une lettre de l'assureur Protection Juridique de Monsieur et Madame GRAY, domiciliés à Breux, au sujet d'une affaire relative à des travaux immobiliers non autorisés sur une parcelle classée inconstructible.

A reçu également une lettre recommandée de Monsieur Thierry BOURREAU au sujet d'une mésentente de voisinage.

Précise que les comptes-rendus de réunions des conseils municipaux, expurgés, seront dorénavant diffusés dans la presse.

A assisté à une réunion du SIAEP qui doit être rattaché en 2015 au SIVEER.

***Christophe REGEON**

Demande la possibilité d'enlever un potelet devant la maison de Monsieur Jacques HERPIN afin que ce dernier puisse garer son véhicule devant chez lui.

Le maire précise toutefois que l'espace public n'est pas privatif.

***Gontrand DELASSUS**

Informe qu'il assistera au comité du syndicat Energies Vienne qui se tiendra le 24 juin 2014 et précise qu'un point de l'ordre du jour pourrait être intéressant pour la commune ; il s'agit d'un projet de déploiement de borne de recharge de véhicules électriques.

***Gilles THOMAS**

A assisté à une réunion d'information sur la jussie. Cette plante invasive prolifère sur les bords de la Vienne. Pour pallier à son développement, l'arrachage manuel reste le moyen le plus efficace pour limiter sa progression.

***Serge BEGOIN**

Le devis établi par le SIAEP pour le remplacement d'un poteau d'incendie « Route de l'Isle Jourdain » s'élève à 2 966,00 € HT (soit 3 559,20 € TTC).

***Isabelle KESTEMAN**

Les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie sont modifiés pour la rentrée scolaire prochaine 2014/2015:

- Le matin ⇨ 7h00
- Le soir ⇨ 18h15

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les propositions d'activités périscolaires transmises par l'équipe enseignante à Madame CLERMIDI de la MJC 21 sont :

- l'éveil musical en première intention
- le yoga
- les jeux de société

Le SIVOS a accepté de prendre en charge une apprentie CAP Petite Enfance pour deux ans à compter de septembre 2014.

Le pays montmorillonnais va présenter la chartre architecturale et paysagère le 16 juillet 2014. L'objectif est de sensibiliser la population, de mieux faire connaître le territoire et sa diversité, de prendre conscience des richesses naturelles et patrimoniales et de favoriser une harmonisation sur tout le territoire.

Fin de la séance 23h00.